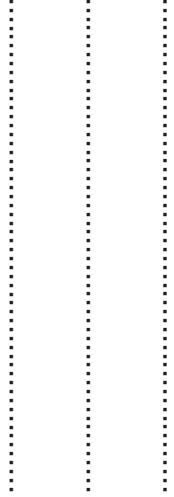


Timbre

MSA



Janvier 2012 / Direction de la Santé / CCMSA / Conception : Studio ATHABASCA / Crédits photos : G. Delatolle, Fotolia - Service Image(s) CCMSA

 vous accompagner

Saisonniers, faites le point sur votre santé avec un médecin du travail

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore

Votre contrat de travail est inférieur à 45 jours ?

- Vous avez le droit à un bilan médical personnalisé avec un médecin de la MSA.
- Vous bénéficierez de conseils de santé dans le cadre de votre travail et de votre vie personnelle.
- Vous découvrirez les différentes possibilités d'être accompagné par la MSA pour accéder aux soins si nécessaire et pour connaître les moyens de prévention aux risques liés à votre travail saisonnier.
- Vous pourrez être orienté dans vos démarches administratives ou sociales.

Pour obtenir un rendez-vous, c'est simple :

- appelez le service santé au travail de votre MSA
- ou**
- renvoyez le coupon détachable après l'avoir rempli.

*Le service santé au travail de la MSA
conviendra avec vous d'un rendez-vous en dehors
de vos périodes de travail saisonnier.*

Pour en savoir plus

<http://referencessante-securite.msa.fr>

Je suis intéressé par un

BILAN MEDICAL SPECIFIQUE SAISONNIERS

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

N° de téléphone :

Adresse postale
(pour recevoir la convocation personnellement) :

.....

.....

.....

Entreprise qui m'emploie comme saisonnier :

Nom :

Commune :